

ISO 14001:2015 CHECKLIST D'AUTO-ÉVALUATION LA TRANSITION À PORTÉE DE MAIN



« LA TRANSITION PEUT ÊTRE PLUS FACILE QUE VOUS NE LE PENSEZ. »

- Deborah Cox, D&D Rail Ltd

Selon les retours d'information des clients qui ont réalisé leur audit de transition ISO 14001:2015 avec SGS, nombreux sont ceux qui étaient plus proches des exigences de la nouvelle norme qu'ils ne le pensaient au départ. Suite à ces retours d'information, nous avons créé une checklist d'auto-évaluation résumant les nouveautés de l'ISO 14001:2015.

Cette checklist a été conçue pour vous aider à comprendre précisément ce qui est requis en des termes simples et à identifier les domaines dans lesquels vos activités sont déjà conformes. Elle vous fournira des informations utiles et des conseils pour vos prochaines étapes.

Notez toutefois que la checklist d'auto-évaluation ne constitue en aucun cas une pièce justificative pour votre audit de transition, car nos auditeurs devront confirmer la conformité à la norme durant l'audit.

COMMENT UTILISER LA CHECKLIST?

Cette checklist reprend les nouvelles exigences de l'ISO 14001:2015 clause par clause. Dans chaque chapitre, il vous est demandé si vous pensez répondre aux éléments clés des nouveaux critères. Vous avez le choix entre les réponses suivantes :

Oui - Vous êtes en mesure de démontrer ce point. Vous devriez réaliser la transition lors de votre prochain audit avec SGS.

Partiellement – Vous seriez en mesure de démontrer ce point avec quelques conseils ou de l'assistance. Nous vous recommandons de réaliser la transition lors de votre prochain audit avec SGS.

Pas encore - Vous avez encore du travail à faire, voire besoin d'une formation à la SGS Academy pour vous préparer à l'audit.

Vous trouverez les prochaines étapes à suivre à la fin de la checklist, lorsque vous connaîtrez mieux votre degré de préparation à la transition.

CLAUSE 4 - CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ

Le contexte d'une société (parfois appelé l'environnement de l'entreprise) se réfère à l'ensemble des conditions et facteurs internes et externes susceptibles d'avoir un effet sur l'approche d'une société vis-à-vis de ses produits et/ou services. La conception et la mise en œuvre du SME de votre société seront influencées par ce contexte.

AVEZ-VOUS DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les conditions environnementales qui peuvent affecter les objectifs de votre société ou être affectées par ses aspects environnementaux ?			
les enjeux externes d'ordre culturel, social, politique, juridique, financier, technologique, économique, etc. ?			
les enjeux internes tels que les produits et services, la culture, le personnel, la taille et les connaissances de la société ?			
les parties intéressées pertinentes pour le système de management environnemental ?			
les besoins et attentes pertinents de ces parties intéressées ?			
lesquels de ces besoins et attentes constituent pour vous des obligations de conformité ?			

AVEZ-VOUS DÉTERMINÉ LE DOMAINE D'APPLICATION DE VOTRE SME EN CE QUI CONCERNE :	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les enjeux relatifs à votre société, à son contexte et aux besoins et attentes des parties intéressées ?			
les unités, les fonctions et les limites physiques de votre société ?			
vos activités, produits et services ?			
votre autorité et votre aptitude à exercer un contrôle et une influence ?			
les connaissances acquises en identifiant le contexte et les besoins des parties intéressées lors de l'élaboration et du maintien de votre SME ?			

CLAUSE 5 - LEADERSHIP

L'accent est désormais porté sur le leadership plutôt que sur le simple management. Votre direction générale doit désormais afficher une plus grande implication directe dans le SME de votre société, et la suppression de la nécessité d'un représentant de la direction spécifique a notamment pour objectif de garantir que la responsabilité du système de management de votre société ne repose pas sur un seul individu, mais sur celui ou ceux qui dirige(nt) et contrôle(nt) votre société au plus haut niveau.

LA DIRECTION GÉNÉRALE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
assume-t-elle la responsabilité de l'efficacité du SME ?			
a-t-elle établi la politique et les objectifs conformément à l'orientation stratégique de la société ?			
s'est-elle assurée que les processus du SME sont en phase avec les objectifs de la société ?			
a-t-elle mobilisé les ressources appropriées ?			
dirige-t-elle et assiste-t-elle les personnes qui contribuent à l'efficacité du système de management environnemental ?			
assiste-t-elle les rôles de direction pertinents afin de démontrer leur leadership tel qu'il s'applique à leurs domaines de responsabilité ?			

LA POLITIQUE SME	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
est-elle appropriée – prend-elle en considération les connaissances découlant des exigences de la clause 4, ainsi que les impacts des activités, produits et services de la société ?			
est-elle stratégique – fournit-elle un cadre pour la définition des objectifs environnementaux ?			
est-elle proactive – comprend-elle un engagement pour la protection de l'environnement ?			
garantit-elle le respect de vos obligations de conformité et d'amélioration continue du SME ?			

LES RESPONSABILITÉS ET AUTORITÉS DES POSTES PERTINENTS ONT- ELLES ÉTÉ DÉFINIES ET COMMUNIQUÉES, NOTAMMENT POUR :	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
assurer la conformité à l'ISO 14001:2015 ?			
communiquer les performances du SME à la direction générale ?			

CLAUSE 6 - PLANIFICATION

Si la planification a toujours fait partie intégrante de l'élaboration et du maintien d'un SME, l'ISO 14001:2015 met davantage l'accent sur la planification effectuée par votre société pour identifier de manière proactive toutes les circonstances qui pourraient avoir des conséquences indésirables et empêcher l'amélioration continue. Votre société doit désormais prendre en compte à la fois son contexte et les parties concernées lors de la planification et de la mise en œuvre de son SME.

LE PROCESSUS DE PLANIFICATION	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
tient-il compte des exigences de la clause 4 ?			
répond-il aux risques et aux opportunités liés aux aspects			
environnementaux et aux obligations de conformité ?			

LA DÉTERMINATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
a-t-elle pris en considération une perspective de cycle de vie ?			

VOTRE SOCIÉTÉ A-T-ELLE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
communiqué les aspects environnementaux significatifs à toute votre société ?			
déterminé les obligations de conformité relatives à ses aspects environnementaux et y a-t-elle accès ?			
déterminé en quoi ces obligations de conformité s'appliquent à elle ?			
tenu compte de ces obligations lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, du maintien et de l'amélioration continue de son SME ?			
mis en place un plan approprié pour traiter les aspects environnementaux significatifs, les obligations de conformité ainsi que les risques et opportunités, en tenant compte des options technologiques et de ses exigences financières, opérationnelles et commerciales ?			

CLAUSE 7 - SUPPORT

La nouvelle norme ISO 14001:2015 fournit des exigences bien plus spécifiques en matière de mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration et au maintien d'un SME efficace.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
Des ressources suffisantes et appropriées ont-elles été mobilisées pour répondre aux besoins du système de management environnemental en matière de ressources humaines, de ressources naturelles, d'infrastructure, de technologie et d'exigences financières ?			
Ces ressources ont-elles été identifiées à l'étape de planification ?			
La direction générale a-t-elle mobilisé les ressources nécessaires et vérifié qu'elles étaient appropriées ?			
Les compétences des employés et des tiers travaillant pour le compte de la société ont-elles été déterminées ?			
Votre société s'est-elle assurée que les personnes qui travaillent pour elle ont connaissance de sa politique, de ses aspects et impacts environnementaux, de leur contribution au SME et aux implications d'une non-conformité à ces exigences ?			

CLAUSE 8 - RÉALISATION DES ACTIVITÉS

Le type et le niveau de contrôles opérationnels dépendent de la nature des opérations, des risques et opportunités, des aspects environnementaux significatifs ainsi que des obligations de conformité de votre société. La norme vous autorise à choisir les méthodes de contrôle opérationnel utilisées et la mesure dans laquelle vous les utilisez.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
Avez-vous mis en place des contrôles à chaque étape du cycle de vie afin de garantir le respect de vos exigences environnementales dans le processus de conception et de développement de vos produits et services ?			
Des processus ont-ils été élaborés, mis en œuvre et maintenus afin de vous préparer et de réagir aux situations d'urgence potentielles identifiées durant les étapes de planification ?			

CLAUSE 9 - ÉVALUATION DES PERFORMANCES

La nouvelle version de l'ISO 14001 reconnaît l'importance du recueil et de l'analyse de données pour la gestion environnementale, avec une exigence accrue en matière de mise en œuvre d'indicateurs. L'évaluation des performances environnementales devient ainsi bien plus structurée. Il vous sera demandé de mettre en place un système de surveillance et de mesure pertinent et fiable, avec évaluation et analyse des résultats. Les performances environnementales sont définies comme les performances liées au management des aspects environnementaux.

VOTRE SOCIÉTÉ A-T-ELLE DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les paramètres à mesurer, la fréquence de mesure et la méthode			
d'évaluation des résultats ?			

LE PROCESSUS INCLUT-IL	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
la détermination de la fréquence d'évaluation de la conformité ?			
l'évaluation de la conformité et la mise en œuvre d'actions si besoin ?			

QUESTION	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
Une revue de direction couvrant toutes les exigences de la nouvelle			
norme ISO 14001:2015 a-t-elle été réalisée et enregistrée ?			

CLAUSE 10 - AMÉLIORATION CONTINUE

Ce nouveau chapitre met l'accent sur la nécessité d'améliorer la planification, les processus et les opérations de manière générale. Afin de vous y conformer, vous devrez démontrer que vous recherchez activement des opportunités d'amélioration et que vous mettez en œuvre toutes les actions nécessaires pour obtenir de meilleures performances environnementales.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
En cas de non-conformité, la société prend-elle des mesures pour maîtriser et gérer correctement les conséquences ?			
Les actions correctives sont-elles appropriées compte tenu de l'importance des effets des non-conformités rencontrées, notamment de l'impact environnemental ?			
Votre société assure-t-elle l'amélioration continue de la pertinence, de l'adéquation et de l'efficacité du système de management environnemental afin d'optimiser les performances environnementales ?			

VOTRE PROCHAINE ÉTAPE

Nous espérons que cette checklist d'auto-évaluation ISO 14001:2015 vous a aidé à mieux comprendre les changements de cette nouvelle norme et ce que vous devez faire pour réussir votre transition.

Vous trouverez ci-dessous des indications sur votre prochaine étape en fonction de vos résultats.

Ci veve ever répendu Ovi à la	Ci ve ve avez véa an du Dortielle ve est	Ci veve eve vérendu Dec eve
Si vous avez répondu Oui à la	Si vous avez répondu Partiellement	Si vous avez répondu Pas encore
plupart (ou à la totalité) des	à la plupart des questions, avec une	à la plupart des questions, avec
questions (avec une minorité de	minorité de Oui et de Pas encore :	une minorité de Oui ou de
Partiellement) :		Partiellement :
Félicitations! Vous êtes prêt pour un audit de transition avec SGS. Écrivez-nous à fr.certification@sgs.com. Vous pouvez également nous contacter pour vous assister dans votre transition.	Une analyse des lacunes aiderait votre société à identifier les domaines sur lesquels elle doit travailler et lui fournirait des méthodes concrètes pour y parvenir. Contactez-nous directement afin de faire le point ensemble.	Il semble rester quelques domaines dans lesquels vous n'êtes pas encore à jour avec la nouvelle norme, mais vous pouvez y remédier de plusieurs façons. SGS ACADEMY – La SGS Academy propose de nombreuses formations pour la transition ISO 14001:2015. Destinées aux sociétés déjà certifiées ISO 14001 dans sa version précédente, ces formations d'un jour permettent de comprendre les nouveautés en peu de temps. Contactez-nous à fr.formation@sgs.com. SERVICES DE CONSEIL D'EXPERTS PRODUITS SGS – Vous pouvez également approfondir vos connaissances sur la nouvelle norme en demandant conseil à l'un de nos experts produits par téléphone. GAP ANALYSIS – L'analyse des lacunes est une excellente méthode pour identifier les domaines à améliorer et connaître les moyens d'y parvenir.

RESSOURCES POUR VOTRE TRANSITION ISO 14001:2015

L'audit de transition ne devrait pas être une source de préoccupation, mais certains aspects de la nouvelle norme peuvent vous sembler complexes. SGS s'engage à faciliter la transition ISO 14001:2015 autant que possible et à fournir à ses clients des ressources et des informations à jour sur notre site Internet www.sgsgroup.fr.

Vous y trouverez les ressources suivantes :

- Guide de l'ISO 14001:2015
- Webinaires sur la transition ISO 14001:2015
- Études de cas clients

Pour une transition optimale vers l'ISO 14001:2015, écrivez-nous à fr.certification@sgs.com ou rendez-vous sur notre site Internet www.sgsgroup.fr

WWW.SGS.COM WWW.SGSGROUP.FR



